Saint-Médard-sur-Ille	11 mars 2026
Délibération 2026-15	

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20260311-202615-DE

SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE
MAIRIE
35250 Saint-Médard-Sur-Ille
✆ 02.99.55.23.53
@: mairie@smdsi.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 27/02/2026 Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Noël BOURNONVILLE, Josiane DETOC, Gildas BOUREL, Gérard PASEK, Françoise RUFFAULT, Patrick LERETEUX, Isabelle RENOUARD, Bertrand NUFFER, Hélène KERBRAT, Karine GUIBAUDET, Magalie DUFOUR, Pierre-Antoine VITEL, Cécile GUILLEMAUT.

Absents : Monsieur Tristan LE HEGARAT ayant donné pouvoir à Monsieur Bertrand NUFFER, Monsieur Pierre MOIRE ayant donné pouvoir Monsieur Pierre-Antoine VITEL.

Secrétaire : Monsieur Gildas BOUREL.

2026-15 FISCALITE : TAUX 2026

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'évolution des taux d'imposition.
Pour rappel les taux actuellement en vigueur sont les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 43,66 %,
- Taxe sur le foncier non bâti : 39,88 %,
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 14,39%.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le maintien des taux en vigueur pour l'année 2026,
- **Fixe** les taux d'imposition communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 43,66 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 39,88 %,
- taxe d'habitation (TH) : 14,39 %.

- **Charge** Monsieur LE MAIRE,

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété au service fiscalité directe locale de la direction régionale des finances publiques (DRFIP), accompagné d'une copie de la présente décision.

Saint-Médard-sur-Ille	11 mars 2026
Délibération 2026-15	

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20260311-202615-DE

Pour extrait conforme
Le Maire,
BOURNONVILLE

